



Licence mention DROIT - Parcours Professionnalisant N3

DROIT IMMOBILIER ET HABITAT DURABLE

EN ALTERNANCE


ÉCOLE DE DROIT
UNIVERSITÉ
Clermont Auvergne


**AURA
Hlm**
Allier-Cantal
Puy-de-Dôme
Métropole de Clermont
Association territoriale Hlm


**FORMASUP
AUVERGNE**

ÉCOLE DE DROIT

41 boulevard François Mitterrand
TSA 80403

63001 CLERMONT FERRAND CEDEX 1
scola.droit@uca.fr / alternance.droit@uca.fr

DIPLÔME PRÉPARÉ

- Licence mention Droit 3^{ème} année, parcours professionnalisant Droit Immobilier et Habitat Durable
- 463 heures d'enseignements
- Année universitaire : du 1^{er} septembre 2026 au 30 septembre 2027

Fiche RNCP : 38186

Code diplôme : 20512806

Niveau : Bac + 3 (niveau 6)

Type de contrat proposé :

✓ Apprentissage

✓ Professionnalisation

RESPONSABILITÉ PÉDAGOGIQUE

Benjamin MEUNIER, Enseignant associé à l'École de Droit

Benjamin.MEUNIER@uca.fr

Emmanuel CROUZIER, Représentant Interbailleurs AURA HLM

Emmanuel.CROUZIER@ext.uca.fr

LIEU DE FORMATION

École de Droit - Université Clermont Auvergne

41 boulevard François Mitterrand

TSA 80403

63000 CLERMONT-FERRAND

<https://droit.uca.fr>

RYTHME D'ALTERNANCE

- 69 jours de présence à l'École de Droit sur un total de 14 semaines d'enseignements ;
- 208 jours de présence en structure d'accueil.



OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le parcours professionnalisant N3 « Droit Immobilier et Habitat Durable », porté par l'École de Droit, propose aux étudiant(e)s une formation pluridisciplinaire et professionnalisante, leur permettant d'accéder directement, dans de bonnes conditions, au marché de l'emploi auprès des bailleurs sociaux, promoteurs immobiliers, syndicats de copropriété, agences immobilières, et autres acteurs de l'habitat durable.

Cette formation a été coconstruite avec les partenaires bailleurs sociaux, notamment AURA HLM, afin de répondre efficacement aux besoins du territoire et des acteurs du secteur. Elle vise à combler une demande explicite des professionnels, confrontés à un manque d'effectifs qualifiés.

ATOUS DE LA FORMATION

- Acquisition de compétences pluridisciplinaires : solides connaissances juridiques et techniques, combinées à des compétences pratiques indispensables pour exercer dans le secteur immobilier et de l'habitat durable ;
- Enseignement professionnalisant : plus de 50 % des intervenant(e)s sont des professionnels du secteur, en collaboration active avec les enseignants-chercheurs, garantissant une formation en adéquation avec les exigences du métier ;
- Insertion professionnelle facilitée : le parcours prépare efficacement les étudiant(e)s à répondre aux besoins concrets des employeurs, favorisant une intégration rapide sur le marché du travail.

PROFIL DES CANDIDAT(E)S

- Étudiant(e)s de deuxième année de Licence Droit ou AES qui souhaitent intégrer directement une formation professionnalisante ;
- Diplômé(e)s de BTS (notamment services et prestations des secteurs sanitaire et social, professions immobilières, ou management commercial opérationnel), DUT ou BUT ;
- Étudiant(e)s de troisième année de Licence Droit ou AES qui souhaitent accroître leur potentiel pour une insertion professionnelle rapide (étudiant(e)s redoublant(e)s de L3, ou diplômé(e)s L3) ;
- Tout(e) candidat(e) en reprise d'étude.

Cette formation est **sélective** : la sélection s'opère sur dossier déposé sur la plateforme <https://ecandidat.uca.fr> avec entretien avec les responsables pédagogiques.





DÉBOUCHÉS

Ce parcours permet aux étudiant(e)s d'acquérir les compétences, connaissances, et savoir-faire qui permettent de les intégrer immédiatement à la vie professionnelle ; on note une forte employabilité auprès des bailleurs sociaux, collectivités, promoteurs, agences immobilières, syndicats ...

ORGANISATION DE L'ALTERNANCE

Un(e) alternant(e) est à la fois étudiant(e) au sein d'une formation éligible à l'alternance, et en parallèle salarié(e) d'une structure d'accueil au sein de laquelle le contrat a été signé, que ce soit un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Un(e) étudiant(e) peut commencer à suivre la formation sans alternance (et s'inscrire administrativement comme "alternant(e) sans contrat" en début d'année) ; cependant, s'il/elle trouve une structure d'accueil, la signature du contrat devra impérativement intervenir **dans les 3 premiers mois de la formation moins un jour**.

PLANNING D'ALTERNANCE

Le rythme d'alternance est défini par un calendrier précis (pour plus de détails, voir le planning et les légendes page suivante).

Sur les périodes dédiées aux enseignements, l'alternant(e) ne peut **EN AUCUN CAS** se rendre sur son lieu d'alternance :

- Même si son emploi du temps affiche un créneau libre,
- Même si l'un(e) des enseignant(e)s est absent(e),
- Même si la structure d'accueil a besoin de lui (d'elle) sur place

LICENCE MENTION DROIT & MENTION AES PARCOURS PROFESSIONNALISANT DROIT IMMOBILIER ET HABITAT DURABLE (N3)

463 heures de présence universitaire du 31/08/2026 au 30/09/2027

08/2026		09/2026		10/2026		11/2026		12/2026		01/2027		02/2027		03/2027		04/2027		05/2027		06/2027		07/2027		08/2027		09/2027			
m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap
1	Sam	Mar	Jeu	Dim	Toussaint	1	Mar	Ven	J. de l'An	1	Lun	1	Lun	1	Lun	Jeu	Jeu	1	Sam	1er Mai	1	Mar	Jeu	Dim	1	Mer	1	Mer	
2	Dim	Mer	Ven	Lun	2	Mer	2	Mer	2	Mar	2	Mar	2	Mar	2	Mar	Ven	Ven	2	Dim	2	Mer	Ven	Lun	2	Jeu	2	Jeu	
3	Lun	Jeu	Sam	Mer	3	Jeu	3	Jeu	3	Mer	3	Mer	3	Mer	3	Mer	Sam	Sam	3	Lun	3	Jeu	Sam	Mer	3	Ven	3	Ven	
4	Mar	Ven	Dim	Mer	4	Ven	4	Ven	4	Jeu	4	Jeu	4	Jeu	4	Jeu	Dim	Dim	4	Mar	4	Ven	Dim	Mer	4	Sam	4	Sam	
5	Mer	Sam	Lun	Jeu	5	Sam	5	Sam	5	Mar	5	Ven	5	Ven	5	Ven	Lun	Lun	5	Mer	5	Sam	Lun	Jeu	5	Dim	5	Dim	
6	Jeu	Dim	Mar	Ven	6	Dim	6	Dim	6	Mer	6	Sam	6	Sam	6	Sam	Mar	Mar	6	Jeu	Ascens.	6	Dim	Mar	Ven	6	Lun	6	Lun
7	Ven	Lun	Mer	Sam	7	Lun	7	Lun	7	Jeu	7	Dim	7	Dim	7	Dim	Mer	Mer	7	Ven	7	Lun	Mer	Sam	7	Mar	7	Mar	
8	Sam	Mar	Jeu	Dim	8	Mar	8	Mar	8	Ven	8	Ven	8	Ven	8	Ven	Jeu	Jeu	8	Sam	Victoire	8	Mar	Jeu	Dim	8	Mer	8	Mer
9	Dim	Mer	Ven	Lun	9	Mer	9	Mer	9	Sam	9	Mar	9	Mar	9	Mar	Ven	Ven	9	Dim	9	Mer	Ven	Lun	9	Jeu	9	Jeu	
10	Lun	Jeu	Sam	Mer	10	Jeu	10	Jeu	10	Dim	10	Mer	10	Mer	10	Mer	Sam	Sam	10	Lun	10	Jeu	Sam	Mer	10	Ven	10	Ven	
11	Mar	Ven	Dim	Mer	11	Ven	11	Ven	11	Lun	11	Jeu	11	Jeu	11	Jeu	Dim	Dim	11	Mar	11	Ven	Dim	Mer	11	Sam	11	Sam	
12	Mer	Sam	Lun	Jeu	12	Sam	12	Sam	12	Mar	12	Ven	12	Ven	12	Ven	Lun	Lun	12	Mer	12	Sam	Lun	Jeu	12	Dim	12	Dim	
13	Jeu	Dim	Mar	Ven	13	Dim	13	Dim	13	Mer	13	Sam	13	Sam	13	Sam	Mar	Mar	13	Jeu	13	Dim	Mer	Ven	13	Lun	13	Lun	
14	Ven	Lun	Mer	Sam	14	Lun	14	Lun	14	Jeu	14	Jeu	14	Jeu	14	Jeu	Mer	Mer	14	Ven	14	Lun	Mer	Sam	14	Mar	14	Mar	
15	Sam	Mar	Jeu	Dim	15	Mar	15	Mar	15	Ven	15	Ven	15	Ven	15	Ven	Lun	Lun	15	Sam	15	Mar	Jeu	Dim	15	Assomp.	15	Mer	
16	Dim	Mer	Ven	Lun	16	Mer	16	Mer	16	Sam	16	Mar	16	Mar	16	Mar	Ven	Ven	16	Dim	16	Mer	Ven	Lun	16	Jeu	16	Jeu	
17	Lun	Jeu	Sam	Mer	17	Jeu	17	Jeu	17	Dim	17	Mer	17	Mer	17	Mer	Sam	Sam	17	Lun	17	Jeu	Sam	Mer	17	Ven	17	Ven	
18	Mar	Ven	Dim	Mer	18	Ven	18	Ven	18	Lun	18	Jeu	18	Jeu	18	Jeu	Dim	Dim	18	Mar	18	Ven	Dim	Mer	18	Sam	18	Sam	
19	Mer	Sam	Lun	Jeu	19	Sam	19	Sam	19	Mer	19	Ven	19	Ven	19	Ven	Lun	Lun	19	Mer	19	Sam	Jeu	Dim	19	Dim	19	Dim	
20	Jeu	Dim	Mar	Ven	20	Dim	20	Dim	20	Mer	20	Sam	20	Sam	20	Sam	Mar	Mar	20	Jeu	20	Dim	Mer	Ven	20	Lun	20	Lun	
21	Ven	Lun	Mer	Sam	21	Lun	21	Lun	21	Jeu	21	Dim	21	Dim	21	Dim	Mer	Mer	21	Ven	21	Lun	Mer	Sam	21	Mar	21	Mar	
22	Sam	Mar	Jeu	Dim	22	Mar	22	Mar	22	Ven	22	Lun	22	Lun	22	Lun	Jeu	Jeu	22	Sam	22	Mar	Jeu	Dim	22	Mer	22	Mer	
23	Dim	Mer	Ven	Lun	23	Mer	23	Mer	23	Sam	23	Mar	23	Mar	23	Mar	Ven	Ven	23	Dim	23	Mer	Ven	Lun	23	Jeu	23	Jeu	
24	Lun	Jeu	Sam	Mer	24	Jeu	24	Jeu	24	Mer	24	Mer	24	Mer	24	Mer	Sam	Sam	24	Lun	24	Jeu	Sam	Mer	24	Ven	24	Ven	
25	Mar	Ven	Dim	Mer	25	Ven	25	Ven	25	Lun	25	Jeu	25	Jeu	25	Jeu	Dim	Dim	25	Mer	25	Ven	Dim	Mer	25	Sam	25	Sam	
26	Mer	Sam	Lun	Jeu	26	Sam	26	Sam	26	Mer	26	Ven	26	Ven	26	Ven	Lun	Lun	26	Mer	26	Sam	Jeu	Dim	26	Dim	26	Dim	
27	Jeu	Dim	Mar	Ven	27	Dim	27	Dim	27	Mer	27	Sam	27	Sam	27	Sam	Mar	Mar	27	Jeu	27	Dim	Mer	Ven	27	Lun	27	Lun	
28	Ven	Lun	Mer	Sam	28	Lun	28	Lun	28	Jeu	28	Dim	28	Dim	28	Dim	Mer	Mer	28	Mer	28	Lun	Mer	Sam	28	Mar	28	Mar	
29	Sam	Mar	Jeu	Dim	29	Mar	29	Mar	29	Ven	29	Ven	29	Ven	29	Ven	Jeu	Jeu	29	Sam	29	Mar	Jeu	Dim	29	Mer	29	Mer	
30	Dim	Mer	Ven	Lun	30	Mer	30	Mer	30	Sam	30	Mar	30	Mar	30	Mar	Ven	Ven	30	Dim	30	Mer	Ven	Lun	30	Jeu	30	Jeu	
31	Lun	Mar	Sam	Mer	31	Jeu	31	Jeu	31	Dim	31	Mer	31	Mer	31	Mer			31	Lun	31	Mer	Sam	Mar	31		31		

Soutenances

Pour les contrats d'alternance : Périodes en entreprise
Pour les stages : Périodes en entreprise possible

Périodes universitaires (463 heures)
Pas d'examens terminaux (uniquement Contrôles Continus)

Dimanches et jours fériés et fermetures centre

NB : Ce calendrier est donné à titre d'information, il pourra subir de légères modifications en raison de contraintes pédagogiques.

MAQUETTE DES ENSEIGNEMENTS

SEMESTRE 5 (septembre à décembre) : 215 heures	Vol. horaire
VENTE ET GESTION IMMOBILIERE DURABLES	156 H
UE 1 : Ecosystème de l'habitat	8h CM
UE 2 : Les contrats de vente	30h CM
UE 3 : Acteurs et valeurs	36h CM
EC 1 : Les prêts immobiliers	12h CM
EC 2 : Les professionnels	16h CM
EC 3 : L'expertise foncière	8h CM
UE 4 : La copropriété	20h CM
UE 5 : Gestion et habitat	32h CM
EC 1 : Pratique de la gestion immobilière	16h CM
EC 2 : L'habitat social	16h CM
UE 6 : La gestion locative	30h CM
PROFESSIONNALISATION	59 H
UE 7 : Anglais	15h TD
UE 8 : Séminaire : Projet Professionnel et Personnel / Métiers périphériques	18h CM
UE 9 : Gestion des entreprises et RSE	18h CM
EC 1 : Bailleurs sociaux	6h CM
EC 2 : Bailleurs privés	6h CM
EC 3 : Responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE)	6h CM
UE 10 : Méthodologie écrite et orale	8h TD
SEMESTRE 6 (janvier à avril) : 248 heures	Vol. horaire
AMENAGEMENT URBAIN ET PROMOTION IMMOBILIERE DURABLES	161 H
UE 11 : Les opérations d'aménagement	34h CM
UE 12 : Montage d'opérations	39h CM
EC 1 : Urbanisme	9h CM
EC 2 : Montages financiers	30h CM
UE 13 : La construction immobilière	48h CM
EC 1 : Les promoteurs	16h CM
EC 2 : Construction par les bailleurs sociaux	16h CM
EC 3 : La responsabilité du promoteur	16h CM
UE 14 : Commercialisation	24h CM
EC 1 : Opérateurs privés	12h CM
EC 2 : Bailleurs sociaux	12h CM
UE 15 : Contentieux	16h CM
EC 1 : Contentieux de l'entreprise	8h CM
EC 2 : Contentieux de l'urbanisme	8h CM
INSERTION PROFESSIONNELLE	87 H
UE 16 : Outils professionnels	32h TD + CM
EC 1 : Informatique appliquée (Cours au S1)	20h TD
EC 2 : Gestion budgétaire de l'exploitation (Cours au S1)	12h CM
UE 17 : Techniques professionnelles	55h TD
EC 1 : Projet tutoré (débuté au S1)	40h TD
EC 2 : Relations clients et posture professionnelle (Cours au S1)	15h TD
UE 18 : Immersion professionnelle : stage / alternance	/

Les enseignements sont intégralement organisés en contrôle continu. Seuls le projet tutoré et le rapport d'alternance donnent lieu à une soutenance en fin de formation.

TOTAL : 463 heures
(Examens inclus)

COÛT DE LA FORMATION

► Contrat d'Apprentissage

Dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, c'est le Centre de Formation des Apprentis (CFA) FORMASUP Auvergne qui renseigne les structures pour toute question relative aux modalités financières : contact@formasup-auvergne.fr

► Contrat de Professionnalisation

La mise en place du contrat de professionnalisation dépend directement de l'Ecole de Droit. Le coût d'un tel contrat n'est pas global, c'est un coût horaire.

Il convient donc de multiplier le tarif horaire au nombre d'heures de formation.

Tarif horaire	Volume horaire	Montant
14,20 €	463 heures	6 754,60 €

Le coût de la formation est pris en charge de manière partielle ou totale par l'Opérateur de Compétences (OPCO) dont la structure dépend (il appartient à la structure de se rapprocher de son OPCO pour connaître les modalités).

Cette somme ne comprend pas la rémunération mensuelle de l'alternant(e), qui sera versée par la structure d'accueil ; il existe également des aides financières à destination des structures qui embauchent en alternance.

RÉMUNÉRATION MINIMALE MENSUELLE DE L'ALTERNANT(E)

Directement versée par la structure d'accueil et calculée sur la base du SMIC au 1er janvier 2026 (12,02 € brut/heure soit 1 823,03 € brut/mois), son montant va dépendre du type de contrat, ainsi que de l'âge de l'alternant(e). Sur cette formation de Licence, c'est le taux de rémunération 3ème année qui va s'appliquer.

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et +
67% du SMIC 1221,43 € bruts	Salaires le plus élevé entre 78% du SMIC (1421,97 € bruts) et 78% du SMC	Salaires le plus élevé entre 100% du SMIC (1823,03 € bruts) et 100% du SMC

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et +
65% du SMIC 1184,97 € bruts	80% du SMIC (1458,42 € bruts)	100% du SMIC (1823,03 € bruts) ou 85% du SMC

SMIC = Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance

SMC = Salaire Minimum Conventionnel (se reporter à la convention collective de la branche professionnelle concernée)

AIDE AUX EMPLOYEURS

Décret n°2026-168 du 6 mars 2026

Les montants des aides diffèrent selon la taille de l'entreprise :

- Entreprises de moins de 250 salariés : 2 000 €
- Entreprises de 250 salariés et plus : 750 €

Cas particulier : pour les apprenti(e)s en situation de handicap, l'aide s'élève à 6 000 € quel que soit le niveau de formation préparé ou la taille de l'entreprise.

Le contrat doit être transmis à l'OPCO (réglementairement dans les 5 jours après le début du contrat) et la DREETS dans un délai maximum de 6 mois à date de conclusion dudit contrat. Le montant de l'aide est versé mensuellement et proratisé selon la durée réelle du contrat sur l'année.

CONTACTS

Ecole de Droit

41 boulevard François Mitterrand
TSA 80403
63001 CLERMONT FERRAND CEDEX 1
Pôle Alternance : alternance.droit@uca.fr
Scolarité : scola.droit@uca.fr
<https://droit.uca.fr>



Centre de Formation des Apprentis FormaSup Auvergne

2 allée Alan Turing
63170 AUBIERE
contact@formasup-auvergne.fr
<https://www.formasup-auvergne.fr>



Plus de détails sur le site
de l'Ecole de Droit

